

Le Sénat veut garantir le financement de la Loi de programmation militaire

Paris, 21 oct. 2013 (AFP) -

Les sénateurs ont amendé à la marge lundi le projet de Loi de programmation militaire (LPM) pour tenter d'en garantir le financement sur l'ensemble de la période 2014-2019, lors de son examen en séance.

Le Sénat a par ailleurs adopté une série de dispositions renforçant les pouvoirs de contrôle du Parlement sur les services de renseignement.

En présentant le texte, Jean-Yves Le Drian a affirmé la "stricte sincérité" qui a, selon lui, prévalu dans l'analyse des menaces auxquelles la France est confrontée et des moyens financiers dont elle dispose pour y faire face.

La LPM, a admis le ministre de la Défense, est "une loi d'équilibre, fragile" qui devra "être regardée avec précision et vigilance en permanence".

Examiné en première lecture au Sénat, le projet de loi traduit sur le plan budgétaire les orientations stratégiques fixées par le Livre blanc de la défense.

Les crédits inscrits dans le texte s'élèvent à 190 milliards d'euros courants sur la période 2014-2019, dont 6,1 milliards de "recettes exceptionnelles" (Rex), qui doivent notamment venir de ventes de biens immobiliers de la défense et de fréquences hertziennes.

Avec un budget annuel de 31,4 milliards d'euros jusqu'en 2016, qui devrait légèrement progresser ensuite, le texte maintient l'effort financier de défense au niveau qui est le sien en 2013.

Sécuriser les ressources financières

L'équilibre reste cependant fragile, et plusieurs orateurs ont souligné que cette LPM devra être appliquée "à l'euro près" pour en préserver la cohérence.

Pour le socialiste Daniel Reiner, la trajectoire financière fixée par le gouvernement "traduit le maximum possible" en période de crise.

La Loi de programmation tend "vers une armée moins nombreuse, mais mieux équipée", s'est réjoui pour sa part l'UMP Jacques Gautier tout en soulignant que "tout cela ne vaut qu'à condition qu'elle soit exécutée à l'euro près".

Les sénateurs ont maintenu en séance les clauses de sauvegarde votées en commission de la défense visant notamment à garantir la compensation intégrale des crédits en cas de non réalisation des ressources exceptionnelles.

La LPM réaffirme les trois missions principales des armées : protection du territoire, maintien de la dissuasion nucléaire dans ses deux composantes (sous-marine et aéroportée), capacité des armées à intervenir à l'extérieur du territoire national, les fameuses opérations extérieures (Opex).

Sénateurs communistes et écologistes ont regretté l'absence de débat public sur le maintien de la force de dissuasion nucléaire. Les élus communistes ont toutefois annoncé qu'ils s'abstiendront lors du vote sur l'ensemble du texte.

L'ancien ministre Jean-Marie Bockel (UDI-UC) a annoncé pour sa part que la majorité des élus de son groupe se prononcera favorablement ou s'abstiendra.

La LPM traduit également la volonté du gouvernement de préserver l'industrie de défense, avec le maintien des grands programmes d'équipement (livraisons des avions de transports tactiques A400M, des frégates multimissions FREMM...).

Le projet de loi compte en outre un important volet social, avec la suppression programmée de 34.000 postes supplémentaires d'ici 2019, dont 10.500 au titre de la LPM précédente (2009-2014). De nouvelles réductions d'effectifs dans les armées qui ont déjà été durement sollicitées (-54.000 postes) depuis 2009.

Plusieurs orateurs ont évoqué à ce sujet "le mécontentement, l'inquiétude des militaires et de leurs familles" et le sentiment que leurs efforts ne sont pas suffisamment reconnus.

Autres priorités affichées par la LPM : le renseignement et la cyberdéfense, dont les moyens et les effectifs seront

renforcés, et l'amélioration des droits des personnels, avec une rénovation de la concertation au sein des armées.
Le Sénat a adopté en particulier une série d'amendements défendus par le président de la Commission des lois, le socialiste Jean-Pierre Sueur, visant à renforcer les pouvoirs de contrôle et d'accès aux informations de la délégation parlementaire au renseignement.
Le vote final du Sénat est attendu dans la soirée.
dch /sm/gib

Afp le 21 oct. 13 à 19 57.